Document generated on 06/05/2025 12:54 a.m.

Cahiers québécois de démographie

Qui sème la confusion ?

Claire Benjamin

Volume 40, Number 2, Fall 2011

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1011546ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1011546ar

See table of contents

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)
1705-1495 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Benjamin, C. (2011). Qui sème la confusion ? *Cahiers québécois de démographie*, *40*(2), 371–372. https://doi.org/10.7202/1011546ar

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 2012

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Cahiers québécois de démographie
Vol. 40, nº 2, automne 2011, p. 371-372

Débat

Qui sème la confusion ?

Réponse à : L'immigration internationale au Québec : choix de société, mais débat esquivé

D'entrée de jeu, je réponds à Marois et Dubreuil que ce sont eux qui sèment la confusion lorsqu'ils refusent de reconnaître que l'immigration a des effets bénéfiques en matière démographique dans une société vieillissante. Cet apport de population direct (les admissions internationales), et indirect (leur descendance), permet au Québec de mieux se positionner dans les défis de développement qu'il a à relever en raison du vieillissement de sa population qui est déjà amorcé et qui s'intensifiera au cours de la présente décennie et des décennies suivantes.

Loin d'attribuer à l'immigration des « bienfaits imaginaires », il est possible de démontrer le rôle que ce facteur de croissance peut jouer sur le plan démographique. La note de lecture fait état de cette contribution et rappelle les objectifs poursuivis par le gouvernement québécois lors de l'adoption, à l'unanimité par l'Assemblée nationale, de l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990. Cet énoncé faisait résolument de l'immigration un facteur de développement de la société québécoise. Dès lors, l'immigration et l'intégration devenaient les deux axes indissociables du projet de société.

Affirmer que l'immigration est un remède imaginaire, comme le font Marois et Dubreuil, c'est nier la place qui lui revient, nier ses effets bénéfiques dans le développement de la société. Déjà, il est possible, et cela a été souligné dans la note de lecture, de relever l'évolution démographique nettement plus favorable que supposent les paramètres de croissance retenus dans la dernière édition des perspectives démographiques du Québec[1] (édition 2009), par rapport aux éditions précédentes. Ses auteurs

1. Le scénario de référence de l'édition 2009 retient une fécondité de 1,65 enfant par femme au lieu de 1,5, comme c'était le cas dans l'édition de 2003, un volume annuel

ont mis en évidence le renouvellement constant de la population sur l'horizon projeté au lieu d'un déclin, une certaine stabilité de l'effectif des 0-19 ans au lieu d'un déclin, une relative stabilité de l'effectif des 20-64 ans après une baisse dont la durée est écourtée par rapport aux perspectives antérieures (Institut de la statistique du Québec, 2009, p. 117-118). Comme eux, reconnaissons qu'il s'agit là d'un changement de perspective peu anodin.

Claire Benjamin

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

Institut de la statistique du Québec [ISQ]. 2009. *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056. Édition 2009. Québec, ISQ* [En ligne]. PDF téléchargeable à partir du lien : http ://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives2006_2056.pdf

moyen d'immigration internationale de 47 500 au lieu de 37 500, et projette une migration nette de + 30 000 (solde international de + 40 000 et interprovincial de −10 000) au lieu de + 19 000.